

Éleveurs : vous pouvez demander les aides animales 2022 !



© 2021 Les Echos Publishing

Depuis le 1^{er} janvier dernier, les éleveurs peuvent procéder à la déclaration de leur demande d'aides animales sur [le site Telepac](#).

Pour les aides ovines et caprines, la télédéclaration sera ouverte dans l'Hexagone jusqu'au 31 janvier 2022 seulement. Il en est de même pour les demandes de prime aux petits ruminants dans les départements d'outre-mer.

Pour les aides aux bovins allaitants et aux bovins laitiers (en zone de montagne et hors zone de montagne) ainsi que pour les aides aux veaux sous la mère et aux veaux bio, la télédéclaration pourra être effectuée jusqu'au 16 mai 2022.

Enfin, s'agissant de l'aide au développement et au maintien du cheptel allaitant dans les départements d'outre-mer, la télédéclaration sera ouverte à partir du 1^{er} mars et le restera jusqu'au 15 juin 2022.

Les notices explicatives pour ces différentes aides sont disponibles sur [le site Telepac](#).

[Ministère de l'Agriculture, communiqué du 23 décembre 2021](#)

© 2021 Les Echos Publishing